

PROCÈS-VERBAL

Le vingt mars deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil.

Les mesures dérogatoires relatives aux réunions des assemblées délibérantes ont pris fin le 31 juillet 2022. Retour aux règles de droit commun le 1er août.

Date de la séance :	20 mars 2023
Date de convocation :	14 mars 2023
Nombre de conseillers en exercice :	25
Nombre de présents :	19
Nombre de votants :	22

Présents : Mmes et MM. Isabelle VAUQUELIN, maire, Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Francis BRONNAZ, Hélène LEROY, Francis DAVOUST, Isabelle AMEYE, Edouard DETAILLE, Anita LE MERRER, maire-adjoints ; Didier ONFRAY, Evelyne DUPONT, Claire LAPOIRIE, Isabel COUDRAY, Philippe DELAUNAY, Stéphane CHERRIER, Stéphanie CHEUX, Natacha BRUNET, Caroline CHOPIN, Loïc CABOT, Jean-Baptiste MARCHAND.

Absentes excusées ayant donné pouvoir : M. Jean LEFEBVRE à M. Edouard DETAILLE, Mme Brigitte LOPEZ à Mme Isabelle VAUQUELIN, M. Gilles BARBIER à Mme Isabelle AMEYE.

Absents excusés : Mme Stéphanie CHEUX, M. Alain LEROY, Mme Katiana LEVAVASSEUR.

Secrétaires de séance : Mmes Caroline CHOPIN, Isabel COUDRAY.

Démission de Madame Odile Renoult, conseillère municipale

Madame le Maire informe le conseil municipal que Madame Odile Renoult, par courrier en date du 1^{er} mars 2023, l'a informée de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseillère municipale pour raison médicale.

Conformément à l'article L 2121-4 du code général des collectivités territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le préfet de l'Eure en a été informé.

Inscriptions à la visite du Vieux Château et au groupe de travail

Madame le Maire fait passer une feuille pour s'inscrire à la visite du Vieux Château, qui aura lieu le samedi 25 mars 2023 à 11h, et au groupe de travail sur la programmation des travaux du Vieux Château le lundi 3 avril 2023 à 20H.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal

Conseil municipal du 27 février 2023

Madame Natacha Brunet demande les ajouts suivants :

1° *L'interprétation du PLU du service instructeur de la CDC concernant la DP 23 N 0003, une clôture en treillis soudé avec occultation composite et un soubassement de 0.50 m équivaut à un mur.*

2° *Après la délibération DCM 2023-08, Madame Natacha Brunet estime qu'il y a trop de points lumineux, rue Tour de Ville Nord. Elle a demandé la distance entre les lampadaires. Monsieur Francis Bronnaz a indiqué que la distance moyenne est d'environ 40 m selon les possibilités techniques. Madame Natacha Brunet signale que des communes proposent d'autres solutions comme l'extinction.*

3° Après la DCM 2023-10, Madame Natacha Brunet a demandé si concernant les travaux effectués précédemment sur le bâtiment de la mairie, les fenêtres ont été changées. Monsieur Edouard Detaille répond quelques-unes.

Adopté à l'unanimité,

Compte-rendu des décisions du maire

D2023-003 - Convention de rejet des eaux usées avec Véolia et les Communes de Crosville la Vieille et de Vitot

D2023-004 - Convention avec le Restaurant Mémérosa pour l'utilisation de deux loges

D2023-005 - Accord sur dommage du sinistre de la fontaine de l'Envol arrêté à 69 397,44 € TTC

D2023-006 - Avenant n° 2 lot 03 deuxième salle de cinéma pour une moins-value de 117,90 € HT

D2023-007 - Avenant n° 3 lot 06 deuxième salle de cinéma pour une moins-value de 9 724,66 € HT

D2023-008 - Avenant n° 1 lot 05 deuxième salle de cinéma pour une plus-value de 1 326,79 € HT

D2023-009 - Marché de fourniture de chaleur du complexe sportif du haut phare attribué à ENGIE SOLUTIONS pour un montant annuel de 21 645 € HT, durée maximale 4 ans

Madame Natacha Brunet demande des précisions sur les loges D2023-004. Il s'agit du bâtiment en brique à droite après le porche dans la cour du cinéma. La convention consiste à mettre à disposition du restaurant les deux premières loges vacantes. Ce dernier a des problèmes d'eau dans sa cave. Madame le Maire précise que la convention d'occupation temporaire a pour but d'être facilitateur. Rien n'est changé quant à l'occupation des autres loges par les associations.

ENSEIGNEMENT- SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

Compte-rendu de la commission du 6 mars 2023

Étaient présents : Mmes Marie-Noëlle CHEVALIER, Isabelle VAUQUELIN, Isabelle Ameye, Anita Le Merrer, Claire Lapoirie et M. Gilles Barbier.

Absente excusée : Mme Isabel Coudray.

ENSEIGNEMENT

Compte rendu du Conseil d'école de Jean Moulin du 28 Février 2023

1) Mise en sécurité de l'école

- marquer des endroits pour éviter des accidents
- sécuriser les estrades
- entretien des jeux de la cour du bas
- voir le grillage face à la cantine qui paraît trop bas

2) Bilan des évaluations des CP

Très bon bilan : résultats au-dessus de la circonscription et du Département

3) Suivi du projet d'école

- Echange de lecture
- Equipe formée en maths pour toutes les classes
- Projet artistique avec l'Asphalte
- CTEJ : Projet de danse, sur le Patrimoine, avec la Grande Echelle, visite du cinéma,
- Film d'animation : visite de M. Lambert
- Visite de la Médiathèque
- Travail avec les parents avec les directrices des 3 écoles : ex Sophrologie le 2 Mars
- Vivre ensemble : Conseil d'enfants
- Challenge inter classes
- Jeux de cours
- Intervention du basket
- Projet de vélo
- Sécurité routière avec Cécile Leprince

4) Prévision d'effectifs

138 élèves à la rentrée prochaine avec la fermeture d'une classe.

Le temps scolaire reste sur 4 jours, voté à l'unanimité.

Questions diverses

Demande d'une zone non-fumeur devant l'entrée de l'école par un parent.

Demande de peinture sur les emplacements de stationnement des voitures des professeurs car les places sont occupées par d'autres personnes.

Fin de la réunion à 19h45

Compte rendu de l'Ecole Dupont de l'Eure du 6/03/2023

Organisation du temps scolaire

Validation des horaires par toute l'assemblée à l'unanimité.

Evaluation nationale des CP

Cette analyse se fera avec les maîtresses de GS pour accompagner au mieux les élèves. Les difficultés principales sont en français : manipuler des problèmes, lire à haute voix des mots et en maths additionner et soustraire des nombres.

Néanmoins, la synthèse des résultats de la circonscription montre que les résultats de la circonscription sont supérieurs aux résultats départementaux et nationaux.

Evaluation d'école

La rédaction de l'autoévaluation est finalisée depuis fin janvier et la Directrice indique attendre des nouvelles de l'équipe d'évaluateurs.

Sécurité

- le document unique : ce document est un dispositif réglementaire permettant l'évaluation des risques en matière d'hygiène et de sécurité. Il est à actualiser tous les ans en présence des parents d'élèves et des Services Techniques.

- PPMS attentat : il a eu lieu le 9 février dernier en compagnie de la Gendarmerie et de la Police Municipale.

Conseil d'élèves

Les enfants se sont réunis plusieurs fois : proposition d'aménagements de la cour, planning pour l'utilisation du terrain de sport, ils ont écrit à Mme Le Maire pour avoir un banc de l'amitié, projet qui va être réalisé grâce aux Kiwanis qui vont l'offrir.

La Directrice remercie Léanne, emploi civique pour son implication et son investissement dans l'organisation.

Projets pédagogiques et sorties scolaires

- **Ateliers de lecture** : cela concerne les CP et CE1 avec 5 groupes de niveau pour travailler la compréhension, la fluence, le vocabulaire, le repérage spatial et la phonologie. Le bilan est positif avec deux enseignantes.

- **Aménagements pédagogiques** : afin de pallier les difficultés scolaires et de consolider les apprentissages des élèves retrouvent une classe de CP en lecture et des échanges en histoire et géographie.

- **Le journal** : est en cours de finition, il sera envoyé aux familles fin Mars.

- **Intervention de l'infirmière scolaire** : l'infirmière propose des interventions sur les thèmes liés à la santé.

- **Sécurité routière** : toutes les classes profitent de l'intervention de Cécile Leprince, policière municipale, sur la sécurité routière. Différents thèmes : être piéton, le bus, la voiture, etc.... Cette année aura lieu le challenge pour les CM2 et ceux de Jean Moulin. La Directrice la remercie pour son implication.

- **Initiation à l'escrime** : trois classes de CM1 et CM2 ont profité de 6 séances.

- **Initiation Tennis** : toutes les classes auront une initiation de 8 séances après les vacances de printemps.

- **Initiation rugby** : en attente des dates.

- **Projet Pop Fictions** : classe de CM1 avec la compagnie Asphalte d'Aline César, projet d'un atelier d'écriture, création de chanson et enfin enregistrement audio et visuel. A ce jour, la classe a fini d'écrire les paroles et la musique de la chanson.

Dernière étape, création d'un clip et il devrait y avoir une restitution au Viking.

- **Projet culturel dans le cadre du contrat territoire enfance jeunesse avec la ville du Neubourg** :

Le projet s'articule autour du domaine du cinéma (visite et histoire du cinéma du Neubourg) du patrimoine (le château, ses jardins, le Musée) et des arts plastiques. Les classes concernées se sont rendues au Musée, Nelly et Marie de la Grande Echelle viendront travailler avec ces classes du 13 au 16 Mars.

- **Classe d'eau** : durant la semaine du 3 au 7 avril, les CE2, le dispositif ULIS et l'UEE organisent une classe d'eau. Chaque jour organisation de sorties : pompiers, château d'eau, station d'épuration, lycée agricole, Moulin Amour et une sortie à Giverny en fin d'année.
- **Les dévoreurs de livres et les croqueurs de livres** : CM1 et CM2, CE1 et CE2 rencontreront l'auteur mardi 12 Mars.
- **Festival du livre de la Saussaye** : certains ont lu, les plus petits ont écouté et ont donné leur avis.
- **Rallye Maths** : les CE2, CM1 et CM2 participent aux phases finales.
- **Festival du Dessin Animé** : les classes sont allées à la Médiathèque, ont reçu M. Lambert et se sont rendues au cinéma.
- **Festival du court métrage** : à partir du 16 Mars, la Médiathèque propose de visionner 2 courts métrages, certaines classes sont inscrites.
- **Intervenant musique** : suite au départ de Christine Vallée à la fin du mois de Mars, elle sera remplacée par Loïc Lejeune.

Kermesse

Elle est programmée le samedi 17 juin. Une réunion est prévue pour organiser cet événement car une benne de récupération de papiers sera installée.

Travaux

Régulièrement la Directrice fait appel aux Services Techniques pour divers petits travaux et les remercie et en particulier M. Firman qui répond toujours efficacement aux problèmes rencontrés.

Pas de questions diverses.

Conseil d'Administration du Collège Pierre Corneille

Approbation du PV du 29/11/2022

-Présentation du calendrier jusqu'au mois de juin.

-Retour sur le 1er Forum des métiers organisé par le Collège le 27 janvier dernier où 6 classes de 4ème de Geneviève de Gaulle ont été accueillies en même temps que 6 classes de 3èmes de Corneille.

Remerciements aux 42 professionnels présents pour faire découvrir leurs métiers, la Mairie du Neubourg pour la mise à disposition de la salle du Haut Phare ainsi que les services Techniques, la Communauté de communes, quelques parents d'élèves, l'assistante sociale des deux établissements ainsi que les élèves de la SEGPA pour les « douceurs » accompagnant le café d'accueil préparé par l'équipe de cuisine.

-Présentation de la DHG par la Principale Mme Hochart-Rondet en annonçant aucune ouverture ni fermeture de poste pour la rentrée prochaine.

-Suppression des heures de technologie en 6ème à la rentrée prochaine au profit d'heures de soutien en français et maths.

-Signatures de conventions, d'avenants, complément de DGF et décision de DBM.

-Questions posées par les parents d'élèves au sujet de détériorations dans les toilettes refaites à neuf par le Conseil départemental l'année dernière.

Beaucoup de problèmes avec les réseaux sociaux.

Deux motions présentées par les personnels enseignants :

- motion contre la DHG pour la rentrée scolaire 2023 (dotation en heures de postes en diminution au profit d'un nombre plus important d'heures supplémentaires annualisées

- motion contre la suppression de la technologie en 6^{ème}.

Compte rendu du Conseil d'Administration du Collège Geneviève de Gaulle du 2 février 2023

- Approbation du PV du 29/11/2022

- Ajouts de points à l'ordre du jour : Tarifs, Conventions, etc.....

1. Modalités de la réforme du cycle CM1-CM2-6èmes

- lutter contre la grande difficulté scolaire en français et en maths et de cultiver l'excellence.

- à la rentrée scolaire 2023, seront organisées des sessions d'une heure hebdomadaire de consolidation ou d'approfondissement pour tous les élèves de 6èmes en maths et en français. Les élèves seront répartis en fonction de leurs résultats d'évaluation et de leurs compétences. A la fin de

chaque trimestre une évaluation de la progression depuis le début de la période sur les compétences permettra à l'ensemble de l'équipe pédagogique de proposer à chaque élève une suite adaptée pour sa réussite dans la session suivante.

- afin d'ajouter cette heure mais en restant dans le nombre d'heures d'enseignement, il n'y aura plus de cours de technologie en 6ème. Cette réduction s'inscrit dans une révision des programmes dans cette discipline qui comporteront un travail par projets et une plus grande place accordée au codage et au numérique.

- la 2ème mesure annoncée pour la rentrée prochaine concerne le dispositif « devoirs faits » qui devient obligatoire pour les élèves de 6èmes.

- les établissements sont incités à poursuivre le déploiement des laboratoires de maths avec un développement professionnel et aussi en liaison école-collège.

- il est nécessaire de renforcer la continuité école-collège avec une organisation susceptible de permettre aux professeurs des écoles volontaires de venir participer aux heures de remédiation.

- M. le Principal affirme qu'une de ses priorités est de maintenir les postes de technologie.

- promotion de l'allemand dans les plus grosses écoles du secteur.

2. Vote à l'unanimité de la répartition de la DHG (dotation globale des heures)

3. Proposition du règlement intérieur du Conseil d'Administration sera discuté et soumis au prochain Conseil

4. Un projet de charte des sorties et voyages est en cours.

Fin de la réunion à 20h15mn.

- 2 classes fermeront en Maternelle et à Jean Moulin

- 2 bancs de l'amitié : demandes des écoles primaires offerts par le Kiwanis et qui serviront pour les enfants en recherche d'amitié, thème abordé dans les classes.

VIE ASSOCIATIVE

L'Association Histoires et recherches généalogiques a son siège social au Neubourg. Les renseignements peuvent être pris auprès de la Mairie pour les rendez-vous sur la ville.

Assemblée Générale du Comice Agricole du 19 janvier 2023

L'assemblée s'est tenue sous la présidence de Joël Lelarge et en présence d'Isabelle Vauquelin.

Remerciements des participants

Rapport moral

Au concours 2022 : 40 bovins, 28 ovins et 25 chevaux présents.

Une qualité exceptionnelle des animaux présentés.

Une belle affluence malgré le temps frais mais radieux.

Joël Lelarge remercie chacune et chacun pour son engagement et la Municipalité avec ses services concernés.

Rapport comptable

Solde positif de 173 €, rapport approuvé à l'unanimité ainsi que le budget prévisionnel. Désormais seront pris en compte et bien détaillés dans les résultats comptables (emplois et ressources) utilisés par la ville.

Composition du bureau

Le Président annonce sa démission et relate sa participation au comice depuis 1982 et président depuis 2009. Un appel à candidature est lancé et Gilles Le chevalier se propose pour le poste de Président et est élu sous les applaudissements de l'assemblée.

Préparation du comice du 26 Mars prochain avec la même organisation.

Pour clôturer l'assemblée, afin de récompenser M. Lelarge pour toutes ces années au service du Comice, Madame le Maire lui remet la médaille de la ville du Neubourg sous une très vive émotion du récipiendaire.

Forum des associations

Il aura lieu le **samedi 2 septembre prochain** et nous nous organiserons, comme l'an dernier, avec un mail à chaque association qui désirera être présente lors de cette manifestation. Une réunion aura lieu en juin pour définir le nombre de présents ainsi que leurs demandes en tables, chaises et grilles afin d'être prêt fin août pour préparer le gymnase.

Le téléthon

Abandonné faute de bénévoles sera repris cette année et j'en prends la responsabilité avec déjà des volontaires qui m'ont répondu présents.

Les rétros : concert à l'Église le vendredi 17 Mars.

Les Aînés Le Neubourg-Vitot, association qui marche bien, auront un changement de lieu de rencontre plus spacieux dans une salle de l'UP.

Assemblée Générale des Jardins Familiaux du 14 Janvier 2023

Remerciements à l'ancien Président Gérard Gougeon.

Année 2022 correcte au niveau récolte malgré la sécheresse.

Constats de vols dans les jardins, plainte à la Gendarmerie.

Solidarité des jardiniers par rapport à ceux qui avaient des problèmes de santé.

Observations :

- inadmissible que les gens du bureau fassent le tri
- pour l'arrosage, celui-ci doit se faire très tôt le matin ou en fin de journée
- une tondeuse à disposition pour entretenir les jardins et allées
- chaque jardinier doit évacuer ses déchets
- le stationnement est interdit dans les allées sauf pour décharger

En 2022 en investissement une tondeuse, un ordinateur et une imprimante.

Nouvelle assurance responsabilité civile de 153,00 au lieu de 593,00.

Solde positif de 1 101,36 €.

Un nouveau membre est élu.

Problème : des clefs ne sont pas rendues, proposition d'avoir la liste et de demander à la Police Municipale d'aller les rechercher.

Assemblée du Comité de Jumelage du 24 Février 2023

En 2022 :

- les Anglais sont venus et ont visité Giverny
- Foire à tout pour la 2ème année au Champ de Foire, tout s'est bien passé
- pour le décès de la reine, dépôt de gerbe au pied du pommier
- organisation de randonnée au Bec Hellouin
- 23 octobre repas des bénévoles
- repas cabaret le 27 novembre
- finances sont saines après la vérificatrice des comptes Hélène Leroy

Projet de budget 2023

Renouvellement par tiers du Conseil d'administration et une nouvelle élue.

- galette des rois
- conseil d'administration anglais est venu et a visité le Vieux Château remerciements à la Municipalité
- organisation du voyage en Angleterre : passeport obligatoire
- foire à tout de septembre prochain
- cotisation 20€ par famille
- soirée à organiser

SPORTS

Assemblée Générale du Judo du 12 Décembre 2022

Rapport moral

- Fin juin 2020 122 licenciés
- en 2021 141 licenciés

- en décembre 2022 186 licenciés avec 45 % de féminines

Judo en temps scolaire : reconduction des séances en CM1 à Dupont de l'Eure et une classe de 6ème du Collège G. de Gaulle. L'objectif est de faire découvrir aux enfants dans un cadre pédagogique et cela s'est concrétisé par des nouvelles licences et de nouvelles subventions auprès de l'ANS qui a permis la prise en charge de l'éducateur et d'offrir des kimonos aux enfants.

Initiatives :

- Taïso Rock avec l'UP : séance sur le parvis de l'Église en compagnie des musiciens de l'UP
- Taïso Santé dédié aux PME et commerçants du Neubourg, cette initiative n'a pas rencontré de succès
- Taïso Entreprise : animation chez SOCOPA durant une journée gros succès, environ 50 personnes réparties sur 6 séances sur la journée, objectif créer un créneau horaire le lundi midi.
- Beau Judo Nouveau : invite à une séance spéciale permettant d'accueillir des nouveaux et partager un moment de convivialité.
- stage pendant les vacances pour les 4/7ans.

Autres moments extra Judo pour la cohésion

- sortie canoë Kayak en juin
- parcours commando en juin
- 60 ans de Judo Club fêtés en novembre
- activités Taïso continuées cet été pour garder le lien

Développement

- stages KATA départemental et stage JUJITSU départemental nécessitant les tatamis dans le gymnase ou dojo du rez de chaussée.
- à chaque vacances scolaires accueil d'un CPS vétérans départemental
- Tournois vétérans et séniors départementaux
- CPS Taïso le 5 Mai prochain

Sport adapté

Depuis 2020 nous assurons le vendredi matin un cours de judo pour l'IME de Nassandres et le Foyer Eugénie de la Neuville du Bosc. Ce qui permet de présenter des judokas en compétition de sport adapté.

Nous devrions les accueillir pour notre fête de fin de saison le vendredi 30 juin 2023.

Animation baby judo en janvier avec Olivier Cornu.

Les finances

Pour l'année 2021 un bénéfice de **6 108 €**, les recettes sont en augmentation de 32 %

- aides exceptionnelles de l'État : fonds de solidarité, plan de relance, plan de reprise.
- aides traditionnelles : mairie du Neubourg, OMS, les entreprises Maugy, Fimafeng et Bois paysager du Neubourg.

Néanmoins on reste très loin d'une activité en 2019.

L'année 2022 n'est pas terminée,

- hausse du nombre de licenciés, les recettes s'élèvent à plus de 19 000 €
- un seul professeur pendant 2 mois et donc moins de charges
- bénéfice du bal : 619 €

A noter selon Olivier

- un peu plus de frais liés aux déplacements plus lointains
- question sur le renouvellement avec les écoles du Neubourg, solliciter le Collège Pierre Corneille et le lycée Agricole
- judo famille avant les vacances de février
- problématiques avec les portes
- problème du savon au gymnase

Assemblée du Golf du 14 janvier 2023

Rapport moral

- Listing de toutes les animations, coupes, trophées qui ont eu lieu en 2022.
- 115 adhérents à ce jour.
- Journées d'initiation avec des classes de l'école Dupont de l'Eure
- les professeurs des Collèges ont fait une formation de golf

- présence au forum des associations
- coupe surprise au Château le 11 septembre

Bilan financier

Solde positif et approuvé par l'assemblée.

Présentation des différentes équipes par leurs responsables

Projets 2023

- Challenge inter clubs
- organisation de séances pour des élèves
- ladies/teetime
- animations d'hiver
- rencontres amicales
- challenge senior

Le Conseil d'administration est inchangé.

OMS Remise des médailles le 3 février 2023

Très belle soirée mais il manquait des clubs. Cela faisait trois ans sans remise de médailles pour nos sportifs.

HAND-BALL

France- Allemagne des filles de 18 ans qui devait avoir lieu depuis trois ans enfin va enfin se produire le 8 avril prochain au gymnase André Clousier à 17h.

Cycles d'initiation dans les écoles primaires du Neubourg.

Vendredi 9 juin : Tournoi scolaire des écoles primaires sur le terrain de football

Invitation à toutes les écoles de la circonscription.

Samedi 10 juin : 50^{ème} anniversaire du Hand-Ball Club du Neubourg : 27^{ème} challenge de l'Eure du mini hand et des moins de 11 ans féminines.

FOOTBALL

Semaine du 24 au 29 avril : football avec la fondation du Real Madrid pour un stage pour des jeunes filles et garçons adolescents.

CHALLENGE DES CM2

Ce challenge déjà prévu depuis trois ans par notre policière Cécile Leprince va enfin avoir lieu le vendredi 26 Mai prochain de 9h30mn à 15h30mn sur le vélodrome.

Plusieurs sponsors ont répondu présent sur cette journée où différents thèmes seront abordés, mobilité, piste routière, parcours piéton, accidentologie du vélo (présence des assurances), prévention et secours civiques, point de vérification.

Stands d'animations tenus par des bénévoles.

Journée où nous retrouverons des parents, des bénévoles et les 78 élèves qui seront divisés en 6 équipes de 13.

Pique-nique sur place avec goûter et remise des prix.

Le Lions Club offre un vélo.

TOUR DE L'EUROPE

Il aura lieu le weekend du 27-28 et 29 Mai prochain

SAMEDI 27 MAI FERRIERE sur RISLES-CONCHES

DIMANCHE 28 MAI GISORS-LES ANDELYS

LUNDI 29 MAI BACQUEPUIIS- CESSVILLE (Contre la Montre)

LUNDI 29 MAI LE NEUBOURG -LOUVIERS

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Proposition de visite des ateliers de la Croix Rouge le mercredi 29 mars, visite du Sénat avec les enfants du CMJ de Ste Opportune du Bosc le jeudi 27 avril, visite de la Station d'Épuration du Neubourg le mardi 13 juin.

Monsieur Jean-Baptiste Marchand demande les raisons de la fermeture des deux classes (1 à l'école Dolto, 1 à l'école J. Moulin). Madame le Maire répond le manque d'effectifs, 23 élèves par classe après la fermeture.

URBANISME – PATRIMOINE

Compte-rendu de la commission du 7 mars 2023

Étaient présents : N Brunet, E Detaille, MN Chevalier, S Cherrier, A Le Merrer, B Lopez, F Bronnaz, G. Barbier, I Ameye et I Vauquelin.

Étaient excusés : I Coudray, A Leroy.

→ DIA

- DIA 027 428 23 N0005 : Cession terrain Lieu dit Saint Jean Nord Parcelle AT 24 / 30 m2, zone Uh.
- DIA 027 428 23 N0006 : Cession habitation, Cession d'une habitation, 15 Place Aristide Briand, Parcelle AL 256 148 m2, Zone Up.
- DIA 027 428 23 N0007 : Cession d'une habitation, 12 Allée des bleuets, Parcelle AV 35 - 855 m2, Zone Uh
- DIA 027 428 23 N0008 : Cession parcelles, Route de Beaumont, Parcelles AH 98-97-73 / 7483 m2, Zone 1AUh
- DIA 027 428 23 N0009 : Cession parcelle, 2 bis rue du Bosc Fichet, Parcelles AH 20 / 1138 m2, Zone Uh
- DIA 027 428 23 N0010 : Cession habitation, 33 Rue de Verdun, Parcelles AM 249-393, Zone Uh
- DIA 027 428 23 N0011 Cession bâtiment, 8 B Rue des Monts Rôtis, Parcelles AR 212, Zone Uh

Les membres de la commission ne souhaitent pas aliéner ces biens.

→ Déclaration Préalable :

- DP 027 428 23 N 0008 : Rue de la Draisine, Parcelle AM 364 – 658 m2 , Zone Uh. Installation de panneaux photovoltaïques

CCPN : favorable

Avis de la commission : favorable.

- DP 027 428 23 N 0009 : Rue Roger Lefebvre, Parcelle AW 27P, Zone Uh. Installation d'un abri de jardin

CCPN : en cours d'instruction

ABF : demande de pièces complémentaires

Avis de la commission : favorable

- DP 027 428 23 N 00010 : Rue Octave Bonnel, Parcelle AN 22, Zone Uh, Division en appartements – ajout fenêtres et velux – isolation extérieure – ajout d'un mur, d'un portail coulissant et d'un portillon

CCPN : en cours d'instruction

ABF : demande de pièces complémentaires

Avis de la commission : favorable

- DP 027 428 23 N 00011 : Place du vieux château, Parcelle AV 86, Zone Up, Construction mur de clôture

CCPN : en cours d'instruction

ABF : demande de pièces complémentaires

Avis de la commission : favorable

- DP 027 428 23 N 00012 : Allée René Lesage, Parcelle AO 39, Zone Uh, Remplacement d'une porte d'entrée

CCPN: Dossier en cours d'instruction

Avis de la commission : favorable

- DP 027 428 23 N 00013 : Avenue du Maréchal De Tassigny, Parcelle AO 123-131, Zone Uh, Changement de portail – installation clôture au-dessus du muret

CCPN: en cours d'instruction

Avis de la commission : les élus souhaiteraient connaître le matériau, la couleur de la clôture au-dessus du muret.

- DP 027 428 23 N 00014 : Rue de vitot, Parcelle AB 45-47, Zone Uh, Division du terrain en vue d'une construction

CCPN: en cours d'instruction

Avis de la commission : favorable

- DP 027 428 23 N 00015 : Rue du champ de bataille, Parcelle AV-61, Zone Uh, Réfection de la toiture

CCPN: en cours d'instruction

Avis ABF : favorable

Avis de la commission : favorable

- DP 027 428 23 N 00016 : Rue Octave Bonnel, Parcelle AL-112, Zone Uh, Edification d'un mur en limite séparative

CCPN: en cours d'instruction

Avis ABF : favorable

Avis de la commission : favorable

- DP 027 428 23 N 00017 : Rue de Verdun, Parcelle AM 35 – 85 m², Zone Uh, Rénovation intérieure – travaux de couverture – aménagement, cour intérieure.

CCPN: en cours d'instruction

Avis ABF : demande de pièces complémentaires

Avis de la commission : les élus souhaitent demander des photos de la cheminée. Rappel Uh2.3.4. Ouvertures et complications de toiture : « La démolition des lucarnes et souches de cheminées anciennes est interdite. »

→ Permis de construire (PC) :

- PC 027 428 22 N 0017 : 25 Square du 8 Mai, parcelle AR 133 / 735 m². Zone Uh. Création d'un garage fermé d'une superficie de 15m² environ (3m X5 m de long) sur une dalle béton et d'un préau accolé. Garage avec porte à deux vantaux en bois, bardage bois peint ton pierre et fenêtres deux vantaux PVC blanc. Toiture à deux pans en tôle aluminium alvéolaire.

CCPN : en cours d'instruction

Avis de la commission : défavorable. Non respect de la règle Uh2.1.2. Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives.

- PC 027 428 22 N 00034 M01 : 2 rue des Monts Rotis, Parcelle AR 190 / 2 942m², Zone Uh (lotissement). Construction d'une maison individuelle (133,71 m²)

CCPN : en cours d'instruction

Avis de la commission : favorable à la condition de respecter l'article suivant du PLU Uh2.3.2.

Adaptation au sol

→ Certificat d'Urbanisme (CU)

- CU 027 428 23 N 0007 : 22 Rue du Docteur Couderc, parcelle AK 69 / 1716 m², zone Uh. Création d'un lot à bâtir pour édification d'une maison individuelle. Accès au garage et au terrain par le portail existant donnant sur l'impasse communale cadastrée AK 67.

CDC : en cours d'instruction

Avis de la commission : Le projet de construction nécessitera une extension des réseaux à la charge du pétitionnaire. Les membres de la commission émettent un avis favorable sous réserve qu'un constat d'huissier soit réalisé avant et après les travaux sur l'allée du cinéma. Le stationnement des véhicules est déconseillé afin de permettre l'accès des pompiers.

- CU 027 428 23 N 0008 : 25 Rue de Brionne, Parcelle AE 6 / 920 m2, Zone Uh. Création de deux lots à bâtir pour construction de maisons individuelles sur chacun des lots.

CDC : en cours d'instruction

Avis de la commission : favorable sous réserve du stationnement à l'intérieur des parcelles.

Permis d'aménager (PA)

- PA 027 428 23 N 0001 : Rue du Général De Gaulle, parcelle AM292-291-388/1054 m2. Zone Ue-Up-Uh. Aménagement de l'accès au pôle médical : 17 places de stationnement et 6 PMR.

CDC : en cours d'instruction

ABF : en cours d'instruction

Avis de la commission : avis favorable.

L'échange entre les élus a permis de faire savoir que c'est dans le cadre d'un partenariat avec l'hôpital d'Elbeuf que ce projet a pour objet de répondre aux besoins d'accès aux soins. Ce sont déjà 5 spécialistes qui viennent régulièrement proposer des rendez-vous au sein de l'hôpital. L'accès sera réservé aux patients (code d'accès) et aux spécialistes.

Parcelle de la ZAC : lot 2-40

Madame Le Merrer demande l'avis des membres sur la destination du lot 2.40 (737 m2) situé sur la ZAC de la gare à proximité du parc du couvent, rue de la Draisine. Le permis de construire déposé par un pétitionnaire n'a pas abouti. Le projet consisterait à aménager un espace de loisir dans la continuité du parc et d'ouvrir ainsi un accès vers rue de la Draisine et la voie verte.

Avis de la commission : favorable

Informations données en fin de commission par Mme Le Merrer :

Il est proposé aux membres de la commission de venir visiter le site du château, soit le samedi 25 mars soit le 1^{er} avril vers 11h. Madame Le Merrer confirmera la date lorsque l'escalier provisoire d'accès à la salle de la Toison d'Or sera posé.

Pas de question diverse

Prochaine commission le 3 avril 2023.

Concernant le PA 23 N 0001, Madame Natacha Brunet demande confirmation des bornes électriques prévues dans l'aménagement du parking de l'hôpital. Monsieur Francis Bronnaz répond qu'elles sont prévues au nombre de deux à la charge de l'hôpital.

Madame Natacha Brunet demande le retour de la réunion à la sous-préfecture concernant la mise en compatibilité du PLU. Madame le Maire répond qu'un nouveau dossier a été présenté à la MRAE, ne retenant que l'extension de la linière du Ressault, en accord avec les services de l'Etat, en excluant la compensation initialement prévue en zone agricole, ainsi le changement de zone passe sous le seuil de 1 pour 1000.

Concernant le projet d'aménager un espace de loisir sur le lot 2-40 de la Zac de la Gare, Madame Caroline Chopin pensait que le passage en liaison avec la voie verte se ferait de l'autre côté où se trouvent les nouvelles maisons. Elle demande si les voisins ont été consultés. Madame le Maire répond que plusieurs d'entre eux sont locataires, et en son temps, Monsieur Francis Durand a rencontré tous les propriétaires riverains qui ne souhaitaient pas s'agrandir.

FINANCES

Commission de finances du 8 mars 2023

Budget principal de la commune

DCM 2023-017- Approbation du compte de gestion budget principal- Exercice 2022

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU le budget primitif de l'exercice 2022 et les deux décisions modificatives qui s'y rattachent ;
VU le Compte de gestion du budget principal de la commune dressé par Monsieur le Trésorier municipal ;

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier municipal a repris dans ses écritures les résultats ; le montant de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés ;

CONSIDÉRANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- autorise Madame le Maire ou un adjoint délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à la majorité (1 Abstention : JB Marchand),

DCM 2023-018- Approbation du compte administratif budget principal – Exercice 2022

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU le budget primitif de l'exercice 2022 et les deux décisions modificatives qui s'y rattachent ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- approuve le compte administratif 2022 du budget principal de la commune.
- autorise Madame le Maire ou un adjoint délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à la majorité (2 Abstentions : JB Marchand, N Brunet)

DCM 2023-019- Affectation du résultat comptable du budget principal – Exercice 2022

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU le budget primitif de l'exercice 2022 et les deux décisions modificatives qui s'y rattachent ;
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 ;
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 ;
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESULTAT DE CLÔTURE	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	- 563 240,06		707 030,59	143 790,53	109 962,25	1 178 455,43	1 322 245,96
					1 288 417,68		
FONCTIONNEMENT	1 217 415,41	811 843,82	995 255,30	1 400 826,89			1 400 826,89
					-	-	

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	1400 826,89 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	800 000,00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	600 826,89 €
Total affecté au c/ 1068 :	800 000,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

Adopté à la majorité (2 Abstentions : JB Marchand, N Brunet),

DCM 2023-020- Vote du budget primitif du budget principal – Exercice 2023

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le débat d'orientation budgétaire du conseil municipal ;

VU le projet de budget primitif 2023 proposé en commission des finances le 8 mars ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- approuve le budget primitif 2023 arrêté comme suit :

BP 2023 - COMMUNE	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	7 105 461,89 €	7 105 461,89 €
Section d'Investissement	5 074 854,86 €	5 074 854,86 €
TOTAL	12 180 316,75 €	12 180 316,75 €

Adopté à la majorité (1 Contre : JB Marchand, 1 Abstention : N Brunet),

- Madame Natacha Brunet demande des précisions sur les articles de fonctionnement. L'écart entre le réalisé 2020 et 2021 sur l'article 6232 fêtes et cérémonies. Madame le Maire explique que les illuminations 2019 et 2020 ont été payées sur l'exercice 2020. Cela arrive en fonction de la réception de la facture en fin d'année.

Les dépenses sur l'article 6251 Voyages et déplacements sont le voyage organisé pour les seniors et le remboursement des frais de déplacements pour les fonctionnaires. A l'article 65315, Madame Natacha Brunet souhaiterait connaître les formations proposées aux élus.

- En investissement, Madame Natacha Brunet demande s'il y a un retour sur les demandes de subvention « Fonds vert ».

Monsieur Arnaud Cheux indique que le dispositif a été présenté en préfecture fin janvier, début février. La plateforme pour le dépôt des dossiers est ouverte depuis février. Ces dépôts se font au fil de l'eau jusqu'en juillet pour une libération des crédits de paiement au second semestre. Les élus disposent de deux ans jusqu'en 2024 pour établir leurs fiches projets. Il est possible que d'autres projets émergent. Le fonds vert est un accélérateur, donc d'autres possibilités sont à exploiter. Le problème des petites collectivités est qu'elles n'ont pas de ressource en ingénierie et peu de temps pour le faire.

Madame le Maire précise que le préfet a insisté sur l'antériorité des dossiers. La continuité d'un programme plutôt que l'opportunité joue pour les attributions.

- Madame Natacha Brunet estime que les 6000 € d'économies réalisées avec la suppression d'un feu d'artifice sont ridicules comparées au montant global du budget.

Monsieur Arnaud Cheux explique que pour le feu d'artifice, c'est plus une question d'opportunité. Par rapport au chapitre 011, on essaie au minimum une mise en concurrence sur chaque marché public ou chaque contrat pour rationaliser la dépense. Dans les deux ans à venir, on mettra en place un tableur pour faire du gain achat.

DCM 2023-021- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023

Les communes votent leur taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB), de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et, lorsqu'elles ne sont pas membres d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique (FPU), leur taux de cotisation foncière des entreprises (CFE). Suite à la réforme de la taxe d'habitation (TH), Art 16 LFI 2020), le taux de TH était gelé jusqu'en 2022 inclus. Ce taux de TH, désormais "taxe d'habitation des résidences secondaire et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale", doit être voté annuellement à compter de 2023 par les communes et le EPCI même en cas de maintien. La Taxe d'Habitation sur les Locaux Vacants (THLV) sera également calculée avec ce taux.

En 2020, le taux de la Taxe d'Habitation était gelé à 17,51 %.

En 2022, les taux des autres taxes ont été reconduits comme suit :

- Foncier bâti = 42,40 %
- Foncier non bâti = 52,88 %
- CFE = 15,59 %

Il est demandé de ne pas augmenter les taux de la taxe d'habitation, des taxes pour le foncier, le foncier non bâti et la cotisation foncière des entreprises.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Il sera proposé

- de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2023 et de les maintenir comme suit :

- Taxe d'Habitation = 17,51 %
- Foncier bâti = 42,40 %
- Foncier non bâti = 52,88 %
- CFE = 15,59 %

- précise que ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

- charge le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Adopté à l'unanimité,

Budget Annexe – Assainissement

DCM 2023-022- Approbation du compte de gestion Assainissement- Exercice 2022

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le budget primitif de l'exercice 2022 ;

VU le Compte de gestion du budget assainissement dressé par Monsieur le Trésorier municipal ;

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier municipal a repris dans ses écritures les résultats ; le montant de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés ;

CONSIDÉRANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- autorise Madame le Maire ou un adjoint délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à la majorité (1 Abstention : JB Marchand),

DCM 2023-023- Approbation du compte administratif Assainissement – Exercice 2022

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le budget primitif de l'exercice 2022 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- approuve le compte administratif 2022 du budget assainissement.
- autorise Madame le Maire ou un adjoint délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à la majorité (1 Abstention : JB Marchand),

DCM 2023-024- Affectation du résultat comptable Assainissement– Exercice 2022

VU le Code général des collectivités territoriales ;
 VU le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent ;
 Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 ;
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 ;
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SECTION INVESTISS	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESULTAT DE CLÔTURE	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	425 557,68		- 654 131,98	- 228 574,30	42 594,38 564 740,62	522 146,24	293 571,94
FONCTIONNEMENT	167 474,70	-	74 165,24	241 639,94	-	-	241 639,94

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	241 639,94 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	241 639,94 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

Adopté à la majorité (1 Abstention : JB Marchand),

DCM 2023-025- Vote du budget primitif Assainissement – Exercice 2023

VU le Code général des collectivités territoriales ;
 VU le projet de budget primitif 2023 proposé ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- approuve le budget Assainissement 2023 arrêté comme suit :

BP 2023 - ASSAINISSEMENT	Dépenses	Recettes
Section d'Exploitation	479 217,23 €	479 217,23 €
Section d'Investissement	828 160,97 €	828 160,97 €
TOTAL	1 307 378,20 €	1 307 378,20 €

Adopté à la majorité (1 Abstention : M. JB Marchand),

Budget Annexe – Lotissement de la Gare

DCM 2023-026- Approbation du compte de gestion Lotissement de la Gare- Exercice 2022

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le budget primitif de l'exercice 2022 ;

VU le Compte de gestion du budget Lotissement de la Gare dressé par Monsieur le Trésorier municipal ;

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier municipal a repris dans ses écritures les résultats ; le montant de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés ;

CONSIDÉRANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- autorise Madame le Maire ou un adjoint délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à la majorité (1 Abstention : M. JB Marchand),

DCM 2023-027- Approbation du compte administratif Lotissement de la Gare – Exercice 2022

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le budget primitif de l'exercice 2022 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- approuve le compte administratif 2022 du budget Lotissement de la Gare.
- autorise Madame le Maire ou un adjoint délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à la majorité (1 Abstention : M. JB Marchand),

DCM 2023-028- Vote du budget primitif Lotissement de la Gare – Exercice 2023

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le projet de budget primitif 2023 proposé ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- approuve le budget Lotissement de la Gare 2023 arrêté comme suit :

BP 2023 – Lotissement de la GARE	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	672 865,49 €	672 865,49 €
Section d'Investissement	992 228,95 €	992 228,95 €
TOTAL	1 665 094,44 €	1 665 094,44 €

Adopté à la majorité (1 Abstention : M. JB Marchand),

DCM 2023-029- Vote des subventions – associations – 2023

La commission FINANCES s'est réunie le 8 mars 2023 pour prendre connaissance des demandes de subventions formulées par les associations et statuer sur les montants à soumettre au vote lors du conseil municipal.

Conformément à l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, qui interdit aux conseillers municipaux de participer aux délibérations portant sur une affaire les intéressant personnellement ou comme mandataire, un élu président ou trésorier d'une association est tenu de quitter la salle au moment du vote lui allouant une subvention.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU les demandes de subventions pour l'année 2023, présentées par les associations et examinées par la Commission Finances réunie le 8 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT que l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales interdit aux conseillers municipaux de participer aux délibérations portant sur une affaire les intéressant personnellement ou comme mandataire, un élu président ou trésorier d'une association est tenu de quitter la salle au moment du vote lui allouant une subvention ;

Madame le Maire invite les élus concernés par une association à quitter la salle. (Mmes Lapoirie, Leroy, M. Cabot)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- décide d'attribuer et de verser une subvention aux associations selon le tableau joint à la convocation.

Adopté à l'unanimité,

Madame Natacha Brunet demande des précisions sur l'augmentation de la subvention de l'UP en raison de la somme versée pour le départ en retraite d'un professeur salarié de l'association. Madame le Maire répond qu'il s'agit d'une prime légale prévue dans la convention collective du salarié.

DCM 2023-030- Don aux Restos du Cœur

En cette période de crise inflationniste, Madame le Maire propose au conseil municipal de soutenir l'action des Restos du Cœur envers les plus défavorisés par le versement d'un don de 800 €. Les Restos du Cœur sur le territoire de Le Neubourg viennent en aide à 102 familles soit 232 personnes. En 2022, 50 319 repas ont été servis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- décide de verser un don de 800 € aux Restos du Cœur et inscrit cette dépense au compte 65134.

Adopté à l'unanimité,

DCM 2023-031- Voyage des Seniors du 2 au 9 sept 2023-Tarifs

Rapport de présentation :

Dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV), la ville du Neubourg réalise depuis 7 ans une action « Seniors en Vacances ».

Cette action a pour but de permettre :

- à des personnes retraitées ou sans activité professionnelle de 60 ans et plus,
- à des personnes en situation de handicap à partir de 55 ans,

de partir quelques jours en vacances, seules ou accompagnées de leurs aidants familiaux, ou professionnels, de rompre l'isolement et de favoriser les liens intergénérationnels, pour une somme réduite au regard du coût réel du voyage.

La ville du Neubourg va ouvrir l'inscription aux habitants de l'ensemble du territoire communautaire avec une priorité **aux habitants non imposables** du Neubourg et de la Communauté de Commune du Pays du Neubourg (CDC).

Une convention est signée avec l'association CEVEO du Haut Breda, pour un séjour de 8 jours et 7 nuits dans les Alpes du Nord (Isère) au village vacances, les 7 Laux, sur la commune de La Ferrière, du 2 au 9 septembre 2023.

Les tarifs pratiqués seraient :

- ✓ pour une personne non-imposable : 435 €
- ✓ pour une personne imposable du Neubourg : 610 €
- ✓ pour une personne imposable de la CDC : 625 €
- ✓ pour une personne extérieure : 640 €
- ✓ Chambre particulière à 12,29 € par jour, soit 86 € la semaine.

Délibération :

Après avoir entendu l'Adjointe aux affaires sociales et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'autoriser ce voyage « Seniors en Vacances 2023 » destiné aux personnes de 60 ans et plus, ainsi que les personnes en situation d'handicap à partir de 55 ans du Neubourg, de la CDC et des communes

extérieures.

- fixe les tarifs ci-dessus indiqués.

Adopté à l'unanimité,

Madame Natacha Brunet demande le montant de la participation communale au voyage. Madame Hélène Leroy répond moins de 2000 €.

Madame Hélène Leroy énonce le programme des visites.

DCM 2023-032- Délégation du droit de priorité à la Communauté de Communes

Madame le Maire expose que l'acquisition de la parcelle cadastrée section AD n° 160, 1 chemin Saint Célerin au Neubourg (ancien centre d'exploitation routier), par la Communauté de Communes du Pays du Neubourg peut se réaliser sans appel d'offres, si le conseil municipal de Le Neubourg délègue son droit de priorité.

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L. 240-1 à L. 240-3, la commune titulaire du droit de préemption urbain a un droit de priorité sur la cession de ce bien par l'Etat,

Vu la délibération du conseil municipal du Neubourg n° 2023-007 du 27 février 2023, renonçant à son droit de priorité sur la parcelle cadastrée section AD n° 160,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- Donne délégation à la Communauté de Communes du Pays du Neubourg pour exercer son droit de priorité sur la cession de la parcelle cadastrée section AD n° 160.

Adopté à l'unanimité,

DCM 2023-033- Convention d'adhésion à la mission Conseil et Assistance chômage du CDG 27

Madame la Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'article L.5424-1 du Code du travail dispose que les fonctionnaires stagiaires, titulaires et agents contractuels des collectivités territoriales et de leurs établissements publics administratifs involontairement privés d'emploi, ont droit à un revenu de remplacement dans les mêmes conditions que les salariés du secteur privé.

Ainsi, les collectivités territoriales et leurs établissements doivent appliquer la convention relative à l'assurance-chômage de l'UNEDIC. Toutefois, les employeurs publics locaux, contrairement aux employeurs privés, sont leur propre assureur et se substituent à Pôle Emploi pour l'instruction et le paiement de ce revenu de remplacement.

Par dérogation, il leur est possible d'adhérer au régime de l'assurance chômage et de conventionner avec Pôle emploi mais uniquement pour les agents contractuels qu'ils soient de droit public ou de droit privé (ex : les contrats aidés, les contrats d'apprentissage, etc.).

Par ailleurs, l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale donne l'opportunité au Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de procéder à la vérification du droit et au calcul du montant de l'allocation d'aide au retour à l'emploi des agents publics qui peuvent en bénéficier.

L'objectif de cette mission est d'accompagner les collectivités territoriales et leurs établissements à appréhender la complexité de cette réglementation et d'apporter une assistance technique et juridique sur toutes les questions posées par l'application de la convention relative à l'assurance-chômage.

Il est donc proposé d'adhérer à la convention ci-jointe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- Décide d'adhérer à la mission conseil et assistance chômage du CDG 27,
- Autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité,

VOIRIE - RESEAUX - ENVIRONNEMENT - ASSAINISSEMENT

Compte-rendu de la commission du 13/03/2023

Présents : Mesdames VAUQUELIN, DUPONT, Messieurs BRONNAZ, DAVOUST, DETAILLE, CABOT, CHERRIER, LEFEBVRE, ONFRAY.

Absents excusés : Mesdames CHEVALIER, LE MERRER, Messieurs BARBIER, DELAUNAY

Services techniques : Monsieur LESUEUR.

Bornes de sécurité en centre-ville :

Les jours de marché, les agents municipaux doivent installer les barrières pour interdire le passage vers le centre-ville. Afin d'éviter que des personnes déplacent les barrières sans les replacer correctement, il est proposé de poser des bornes rétractables. Contrairement à celles du cinéma qui sont toujours relevées, celles-ci seront toujours baissées les autres jours en dehors du marché et de manifestations. Elles devront supporter au quotidien le trafic routier du centre-ville. Pour sécuriser l'ensemble du centre-ville, il sera nécessaire de disposer au total de 22 bornes. Le coût des 22 bornes est estimé à 64 092€ HT, plus la pose. L'investissement sera réalisé en priorité en 2023 sur les rues principales, et en 2024 pour les rues secondaires.

Plantations sur le terrain derrière l'office de tourisme :

Des plantations d'arbres vont être réalisées sur le terrain derrière l'office de tourisme : Quatre arbres pour donner de l'ombre sur le terrain où se déroulent les Estivales et au niveau des jeux (1 mûrier, 1 paulownia, 1 noyer noir d'Amérique, et 1 micocoulier de Provence), plus 5 arbres du côté du bassin de récupération d'eaux pluviales (1 cèpe de bouleau, et les 4 liquidambars du futur parking de l'hôpital à transplanter).

Travaux d'extension du réseau d'assainissement des eaux usées :

Dans le cadre de l'extension du réseau d'assainissement, trois entreprises seront raccordées : les établissements Josse, Leclerc (ancien bâtiment Bataille), et le futur LIDL. Ce nouveau réseau, à créer entre la route de Louviers et la route de Quittebeuf, passera en servitude par le terrain de LIDL et la terre agricole située derrière. Cette zone est destinée aux futures entreprises, le raccordement au réseau EU en sera facilité. Le montant de cette extension de réseau est estimé à 150 000€.

Éclairage public de la rue Pierre Corneille et rue Guilbert :

La mise en place des mâts et des lanternes de la rue Corneille est terminée. Les travaux d'effacement des réseaux de la rue Guilbert avancent bien. Les massifs des mâts et les fourreaux sont posés. A la fin des travaux d'effacement des réseaux, il est envisagé de refaire le tapis d'enrobé comme dans la rue Bioche. Les conditions financières pour la reprise du tapis d'enrobé seront les mêmes que pour la rue Bioche, en partage entre le SIEGE, la ville, et la CDC. La commission demande que le restant des pavés non enlevés pendant les travaux, soit aussi retiré. Compte tenu de l'étroitesse de cette rue et de ses trottoirs, l'objectif est d'obtenir la largeur optimale en tapis d'enrobé, pour un usage en partage des voitures, des piétons, des vélos, et des PMR.

Passage piéton sur la place Dupont de l'Eure :

De chaque côté du futur cheminement piéton traversant la place, il y aura des LEDS bleus pour matérialiser le passage. Pour les poser, il est nécessaire de faire une petite tranchée de 15/20cm de large. Celle-ci sera rebouchée avec du béton. La commission propose que le béton soit coloré en surface avec un durcisseur de couleur safran.

Questions diverses : Néant.

Madame Natacha Brunet demande s'il y a une obligation à poser des bornes pour le marché en lieu et place des barrières. Elle ne voit pas de bornes dans les autres villes concernées par un marché. Elle estime que l'investissement est important 64 000 € hors pose. Monsieur Francis Davoust rappelle que le plan Vigipirate est toujours d'actualité et que les barrières sont régulièrement déplacées avec un risque pour la sécurité. Monsieur Edouard Detaille évoque un problème d'accès pour les secours. Madame le Maire confirme un problème de sécurité pour les agents de nettoyage des services techniques municipaux. Madame Hélène Leroy convient que les bornes suppriment la manutention pour les agents municipaux. Ce qui diminue le risque TMS.

BATIMENTS COMMUNAUX – CADRE DE VIE

Compte-rendu de la commission du 13/03/2023

Présents : I. VAUQUELIN, F. BRONNAZ, F. DAVOUST, E. DUPONT, S. CHERRIER, J. LEFEBVRE, L. CABOT, D. ONFRAY, F. LESUEUR et E. DETAILLE

Absentes excusées : H. LEROY, A. LE MERRER.

Remplacement des bornes électriques du marché : plusieurs problématiques sur nos bornes de marché, la plus importante étant la sécurité du public, en effet certaines bornes restent ouvertes du fait de leur vétusté, elles

datent d'une quinzaine d'années pour la plupart, et permettent à quiconque d'avoir accès aux prises et câbles électriques.

L'autre problématique concerne la conformité. En effet, elles ne possèdent pas de sous-compteur, ce qui empêche la commune de pouvoir facturer le courant utilisé.

Pour information, nous possédons onze bornes qui sont localisées de la manière suivante :

Deux sont derrière l'église, deux sont devant l'église, une derrière la statue Dupont de l'Eure, deux sont place du PMU, deux sont place du café de Paris, une sur la place MMA et une place du château. Sur ces onze bornes, sept sont hors-service et nécessitent un remplacement, les quatre autres devront être remises en état, par le remplacement pour certaines de vérins, pour d'autres des prises etc... Pour la borne place du château accidentée par une voiture, la gendarmerie et nos services n'ont pas retrouvé le coupable. Profitant du remplacement des bornes, nous allons ajouter une borne au pied de la fontaine de fleurs, ainsi qu'une borne de distribution d'eau. Depuis plusieurs semaines, une consultation a été lancée pour la fourniture des sept bornes. Une seule entreprise a répondu, c'est la Société URBAFLUX, le montant estimé de l'investissement est de 30 000€ hors pose. Elle sera réalisée par nos services.

Lancement de l'étude énergétique sur l'hôtel de ville : cette étude est un audit énergétique réglementaire qui doit établir poste par poste les points énergivores existant sur le site. Nous savons déjà que les portes et fenêtres sont ciblées. Cet audit devrait mettre en évidence d'autres sources d'économies à réaliser. Cette étude va permettre à la commune d'intégrer la réfection de la façade dans l'appel d'offres, les préconisations à suivre pour les économies d'énergie.

Le montant de cette étude est de 1 870.00€ HT réalisée par VERITAS.

Lancement de l'étude énergétique sur l'école Dolto : Même audit énergétique réglementaire que celui de l'hôtel de ville avec quelques différences architecturales.

Questions diverses

Madame Natacha Brunet demande les règles concernant les caméras demandées par les commerçants.

Madame le Maire signale qu'elles ne sont pas autorisées. La réglementation interdit de filmer sur la voie publique.

Agenda

- Mardi 21 mars à 18h30, atelier du CAUE ,
- Samedi 25 mars : concert de l'UP en faveur des enfants de l'Ukraine
- Dimanche 26 mars : Comice (attention au passage à l'horaire d'été une heure en moins)
- Théâtre : La pièce « L'amour sur un plateau », initialement prévue le samedi 11 mars 2023, a été reportée le samedi 1^{er} avril à 20h30 en raison d'une hospitalisation d'une comédienne.
- Le prochain Conseil Municipal n'aura pas lieu le 3 avril mais le **lundi 24 avril**. La date du 3 avril avait été bloquée pour voter le budget si l'on n'avait pas les éléments pour le 20/03.

Madame le Maire informe les conseillers que l'association Les Rétros du Plateau a organisé un concert gratuit, vendredi 17 mars 2023 avec l'orchestre d'harmonie d'Evreux dans l'église St Paul, au cours duquel une quête a été effectuée pour les travaux de l'église. La somme de 761,42 € a été remise au comptable de la commune.

Procès-verbal du 20 mars 2023

Le 20 mars deux mille vingt trois à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, à la mairie, salle de conseil.

Les mesures dérogatoires relatives aux réunions des assemblées délibérantes ont pris fin le 31 juillet 2022. Retour aux règles de droit commun le 1er août.

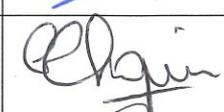
Présents : Mmes et MM. Isabelle VAUQUELIN, maire, Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Francis BRONNAZ, Hélène LEROY, Francis DAVOUST, Isabelle AMEYE, Edouard DETAILLE, Anita LE MERRER, maire-adjoints ; Didier ONFRAY, Evelyne DUPONT, Claire LAPOIRIE, Isabel COUDRAY, Philippe DELAUNAY, Stéphane CHERRIER, Stéphanie CHEUX, Natacha BRUNET, Caroline CHOPIN, Loïc CABOT, Jean-Baptiste MARCHAND.

Absentes excusées ayant donné pouvoir : M. Jean LEFEBVRE à M. Edouard DETAILLE, Mme Brigitte LOPEZ à Mme Isabelle VAUQUELIN, M. Gilles BARBIER à Mme Isabelle AMEYE.

Absents excusés : Mme Stéphanie CHEUX, M. Alain LEROY, Mme Katiana LEVAVASSEUR.

Secrétaires de séance : Mmes Caroline CHOPIN, Isabel COUDRAY.

- DCM 2023-017- Approbation du Compte de gestion du budget principal – Exercice 2022
- DCM 2023-018- Approbation du Compte administratif du budget principal – Exercice 2022
- DCM 2023-019- Affectation du résultat comptable du budget principal – Exercice 2022
- DCM 2023-020- Vote du budget primitif du budget principal – Exercice 2023
- DCM 2023-021- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023
- DCM 2023-022- Approbation du Compte de gestion - Budget Assainissement - Exercice 2022
- DCM 2023-023- Approbation du Compte administratif - Budget Assainissement - Exercice 2022
- DCM 2023-024- Affectation du résultat comptable Municipal - Budget Assainissement - Exercice 2022
- DCM 2023-025- Vote du budget primitif Municipal - Budget Assainissement - Exercice 2023
- DCM 2023-026- Approbation du Compte de gestion – Budget Lotissement de la Gare – Exercice 2022
- DCM 2023-027- Approbation du Compte administratif – Budget Lotissement de la Gare - Exercice 2022
- DCM 2023-028- Vote du budget primitif – Budget Lotissement de la Gare - Exercice 2023
- DCM 2023-029- Vote des subventions - associations – 2023
- DCM 2023-030- Don aux Restos du Cœur
- DCM 2023-031- Voyage des Seniors du 2 au 9 sept 2023-Tarifs
- DCM 2023-032- Délégation du droit de priorité à la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,
- DCM 2023-033- Convention d'adhésion à la mission Conseil et Assistance chômage du CDG 27

Prénom Nom	Fonction	Signature
Isabelle VAUQUELIN	Maire	
Caroline CHOPIN	Secrétaire de séance	
Isabel COUDRAY	Secrétaire de séance	

